

Vade Mecum de la collaboration dans les magasins franchisés

Spécificité

Le réassort de vos magasins par notre personnel qualifié est un des métiers de 2b1.

2b1 affecte à ces missions de rackjobbing du personnel

Sélectionné par ses soins

Apte à travailler en totale autonomie

Formé à la mise en rayon, et à ses spécificités (marketing, ...)

Connaissant les FIFO et dates de validité

Sachant lire et implémenter un *planogramme*

Respectueux du ROI

Ayant une tenue adaptée au travail dans les magasins

Cette capacité de travailler avec efficacité et immédiateté avec des prestataires dynamiques est la raison du succès de 2b1.

Méthode et instructions

Dans chaque magasin, il y a un « relay people » (RP) de 2b1.

Cette RP a en complément de mission le relais de toutes les informations saillantes transmises par le client (magasin) en vue de l'exécution des tâches à assumer par 2b1.

Ces informations vont

d'éventuelles modifications d'horaire de dernière minute demandées par le client,

au contrôle des horaires et tenues

au respect du ROI

D'une manière générale, le personnel de 2b1 ne reçoit d'instructions que de 2b1

Choix du personnel

Les demandes de renfort sont effectuées par le magasin la semaine qui précède celle des prestations et sont communiquées au bureau de 2b1 qui réalise alors l'appel des candidats.

Dès qu'un accord est conclu, le prestataire de 2b1 reçoit une mission, un contrat de 1 journée qui lui donnera tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de sa mission.

Il est à ce moment-là inscrit à la Dimona et assuré par 2b1.

Données salariales

Les salaires sont ceux du barème légal de la CP200.

Personne n'est obligé d'accepter une mission et dans le même ordre d'idée, 2b1 n'est pas tenu de proposer systématiquement les mêmes missions aux mêmes prestataires.

Les paiements se font mensuellement le 7^{ème} jour qui suit le dernier jour du mois. Ils comportent les pécules de vacances.